

Avril 2016



MAIRIE

Horaires d'ouverture au public



Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
8h30 – 12h00

Prochaines permanences :
les samedis 16 avril et 21 mai 2016
9h30 – 11h30

Annick GUICHARD, Maire de Trèves, reçoit sur rendez-vous
Contacter le secrétariat de mairie :
Tel: 04. 72. 24. 91. 12. Mail: mairie@treves69.fr

Consultez toutes les infos communales
ainsi que l'Info-Trèves
sur le site de la commune de Trèves :
<http://mairie-treves69.com>

Dates à retenir

Piston Club Matinée Diots	Dimanche 17 avril
Classes en 6 Réunion 19h30	Mercredi 20 avril
Association des 4 vents Chorale	Samedi 23 avril
Association des Jeunes	Dimanche 1er mai
Don du sang	Vendredi 10 juin

BIBLIOTHÈQUE

Nouveautés :

- L'instant présent : **G.Musso**
- La bibliothèque de cœurs cabossés: **K.Bivald**
- Loup solitaire : **J.Picoult**
- Le sixième sommeil : **B.Werber**
- Le facteur émotif : **D.Thériault**

Horaires
Tous les mercredis
de 16 h 00 à 18 h 30
Tous les samedis
de 10h à 12h

La bibliothèque sera fermée
Samedi 14 mai 2016



Recensement militaire

Tous les jeunes (fille ou garçon)
doivent se présenter en Mairie
lors du mois d'anniversaire
de leurs 16 ans
afin d'effectuer
les démarches nécessaires,
Se munir
du livret de famille + carte d'identité

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Les délais de délivrance sont actuellement de 2 mois.
Pensez à faire vos demandes de renouvellement
suffisamment tôt.



Rappel : A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (+ de 18 ans).

L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne:
-les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
-les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

<http://www.interieur.gouv.fr/>
<http://www.diplomatie.fr/>



URGENCES MÉDICALES
04.77.81.01.75
PHARMACIE de GARDE
04.77.47.50.91

En cas de panne ou problème sur les réseaux ,
appeler les N° d'URGENCE
seuls services compétents pour vous apporter
les renseignements nécessaires.

ERDF : 09 72 67 50 69

LYONNAISE DES EAUX :

-Service clientèle: 0977 409 443

-Urgences Techniques: 0977 401 131

FRANCE TELECOM : 10 14

POMPIERS SDIS : 18

GENDARMERIE : 17

LA POSTE : 3631 dysfonctionnement
services courriers.

ECOLE

Année Scolaire 2016 / 2017

INSCRIPTIONS pour la rentrée 2016

Prendre rendez-vous auprès de la directrice
Nadine VIGAUD : 04 72 24 90 69

Se munir du livret de famille et
du carnet de santé de l'enfant.

Infos Associations



Piston-club de Trèves

Matinée DIOTS

Dimanche 17 avril 2016

à la Trèverie à partir de 10 h

Saucisses Diots - pommes de terre
tomme daubée - tarte



Consommation sur place ou à emporter

- Buvette ouverte à tous -



CHORALE DES QUATRE VENTS

TREVES-LONGES-LES HAIES



CHORALE CHOEUR DE POMMES

SAINT ROMAIN EN JAREZ

EN CONCERT
ESPACE PIERRE BRET au FAUTRE (Trèves)

SAMEDI 23 AVRIL 2016 à 20 h



ENTREE LIBRE

Association des Jeunes de Trèves

1er Mai 2016

Les jeunes invitent les habitants de Trèves
à la traditionnelle omelette offerte.

Dimanche 1er mai à partir de 12h
à la salle de la Trèverie

Cette année, la récolte des œufs commencera
la veille (le samedi 30 avril) dès le matin.

Nous vous remercions à l'avance
pour votre accueil.



CLASSES en 6

Pour marquer cet évènement, une sortie est
prévue le samedi 28 mai 2016.

Le programme n'étant pas arrêté,
les personnes intéressées sont conviées à
une réunion de préparation
qui se tiendra à la Trèverie
mercredi 20 avril à 19h30.

Les anciens de la commune concernés sont
invités pour la journée du 28 mai.

Contact : Michel Charmet
06 22 19 93 69 ou michel.cht@free.fr



La Mémoire Trivienne recherche
les photos de classes de l'école de Trèves de 1900 à nos jours
le prêt des photos en votre possession sera bienvenu,
elles vous seront restituées rapidement.

Merci de contacter le 06 88 13 52 46



L'été en fête A vos agendas !

Deux évènements festifs sont programmés cet été à Trèves

15/16/17 juillet à l'espace P. Bret : « A la rencontre de Jean Andersson »

Expositions, lectures, rencontres, 3 concerts, repas, ... avec la participation de nombreux artistes et chanteurs (dont Christopher Murray, Michèle Bernard, Le petit théâtre du Pilat) mais aussi la chorale des 4 Vents et les enfants de Longes et Trèves. (J. Andersson qui a été animateur au Parc du Pilat, a créé des spectacles « sons et lumières » sur nos 3 communes).

4 août à Trèves : « Concerts en balade et scènes aux champs »

Randonnée accompagnée au départ du village, spectacle sur le boulodrome, repas préparé par notre boulanger.

Plus d'informations vous seront communiquées ultérieurement, mais retenez d'ores et déjà, ces dates.

Infos diverses



DON DU SANG

Vendredi 10 juin 2016

de 16h00 – 19 h 00

**Salle du Fautre - Espace Pierre Bret
à Trèves**

**Collecte assurée par l'Établissement
Français du sang Rhône-Alpes**

La Croix Rouge informe



qu'elle s'engage sur tous les fronts de la détresse et déclare mener une campagne de sensibilisation sur les missions d'intérêt général de la Croix Rouge Française auprès du grand public à **Trèves courant avril**. Une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile, au nom de la Croix Rouge Française, clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association.

MAISON A LOUER LE FAUTRE

A louer maison 4 pièces dont 3 chambres, salle à manger et cuisine équipée plus garage et petit terrain privatif, chauffage par le sol.

Prix 850€ par mois chauffage inclus.

S'adresser au

Syndicat intercommunal Mairie de Longes : Tél : 04 74 49 26 60 en journée

LUTTE contre les BRUITS et NUISANCES de VOISINAGE

Par Arrêté Préfectoral 99.1667, les travaux de bricolage ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h00 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

La déchèterie récupère les déchets verts.

Merci de respecter ces consignes dans l'intérêt de tous afin d'entretenir de bons rapports de voisinage

LE BRULAGE A L'AIR LIBRE EST INTERDIT

Les activités de jardinage (taille des haies, élagage, nettoyage des massifs, tonte) génèrent d'importantes quantités de déchets végétaux. **Le brûlage de ces déchets est formellement interdit toute l'année**, à la fois pour une question de sécurité (risque d'incendie) mais surtout en raison de ses effets sanitaires et environnementaux très dommageables (émissions de polluants).

Le non respect de cette interdiction est passible d'une amende de 450 euros.

Des solutions plus respectueuses de la santé et de l'environnement existent pour **vos déchets verts** :

Ceux-ci peuvent être déposés en déchetterie ou trouver bien des emplois au jardin. Quelques exemples d'**alternatives** : compostage individuel (la CCRC propose des composteurs gratuitement), paillis (avec la tonte ou les feuilles), broyage pour paillage empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité du sol.

Ci-joint le lien de la DREAL pour accéder au dépliant sur le sujet :

<http://www.rhonealpes.developpement-durable.gouv.fr/brulage-a-lair-libre-r1199.html>

Seuls les déchets agricoles sont exclus de cette interdiction, sous réserve de respecter les dispositions de l'arrêté préfectoral du 20/12/2013.

Si vous effectuez des travaux sur votre maison d'habitation ou d'autres bâtiments, ceux-ci sont susceptibles d'être soumis à dépôt de permis de construire ou déclaration préalable en mairie.

Sont par exemple concernés :

- les travaux de ravalement ou ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant : ex : volets roulants, création d'ouvertures ou agrandissement d'ouvertures...
- les créations d'annexes : ex : abri de jardin, piscine...
- les abris pour animaux
- Aménagements des combles, garage ou cave
- les changements de destination

Cette liste n'est pas exhaustive et nous vous recommandons de vous renseigner en mairie avant d'engager tous travaux.

Les Aides à l' Habitat sur la Région de Condrieu

La Communauté de Communes de la Région de Condrieu a conventionné avec SOLiHA afin de mettre en place un programme d'actions pour tenir des permanences de proximité, donner gratuitement des conseils techniques et financiers et accompagner les propriétaires (occupants et bailleurs) pour leur projet de travaux dans leur logement.

Les aides, notamment ANAH, peuvent aller de 25% à 50% du montant des travaux subventionnables. Selon les projets, la communauté de communes pourra également accorder une subvention complémentaire, par exemple à hauteur de 500 euros pour les propriétaires occupants.

Plusieurs types de travaux peuvent être subventionnés : économie d'énergie (isolation, chauffage, etc.), maintien à domicile (remplacement de la baignoire par une douche, rehaussement des WC, etc.), traitement de l'insalubrité et de l'indécence ou enfin, visant le développement du parc privé locatif.

Pour bénéficier d'un soutien financier, certaines conditions doivent être respectées, notamment :

Pour les propriétaires occupants :

- Votre logement a plus de 15 ans
- Vos ressources sont inférieures au plafond fixé nationalement.
- Les travaux sont réalisés par des professionnels

Pour les propriétaires bailleurs :

- Votre logement a plus de 15 ans
- Les travaux sont réalisés par des professionnels
- Vous louez pendant 9 ans selon un plafond de loyer

Si vous envisagez de réaliser des travaux, n'hésitez pas à contacter SOLiHA au 04.37.28.70.20 ou à venir aux permanences (sans RDV; mais muni de l'avis d'imposition 2015 sur revenus 2014 de tous les occupants du logement) qui ont lieu tous les 3èmes vendredi de chaque mois de 10h00 à 12h00 :

- En face de la mairie de Condrieu – bâtiment les Eclats :
les vendredis 22 avril, 17 juin, 23 septembre et 18 novembre 2016.
- En mairie d'Echalas : les vendredis 20 mai, 22 juillet, 21 octobre et 23 décembre 2016.

Collecte de pneus

**Du 21 mai au 4 juin 2016
à la déchèterie d'Ampuis**

Réservé exclusivement aux particuliers du territoire de la Communauté de communes

Conditions d'acceptation

- Carte d'accès obligatoire
- Quantité maximale : 5 / foyer

Consignes de collecte

- Pneus acceptés
 - véhicules légers déjantés (tourisme, camionnettes, 4X4, motos, scooters)

Pneus Refusés

- véhicule légers souillés (terre, gravats, peinture, trace d'huile)
- poids lourds (PL)
- agraires

ATTENTION

En dehors de ces dates le dépôt de pneus n'est pas autorisé.

EMPLOI

**En route vers les JOBS D'ETE...
c'est reparti pour 2016.**

Vous êtes étudiants et vous recherchez un moyen de gagner un peu d'argent durant l'été...
les jobs d'été sont faits pour vous.

Infos : Sophie MOREL, Espace Jeunesse et Emploi
Communauté de Communes de la Région de Condrieu

- 15 rue des Granges 69420 CONDRIEU

-Tél : 04.74.56.89.46

- @ : jeunesse@cc-regiondecondrieu.fr

<http://cc-regiondecondrieu.fr/jeunesseemploi/espace-demandeurs-emploi/travailsaisonnier>

FORUM JOBS D'ÉTÉ

Vendredi 15 avril 2016 de 9h à 13h
Salle des fêtes (Place Miremont) à Vienne

Pensez à apporter vos CV.

Organisé par le BIJ de Vienne :

Tél : 04 74 78 31 73

<http://bijdevienne.unblog.fr/>